



L'ordonnance 2021-1310 et le décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 modifient les règles de publicité des actes administratifs. De fait, le résumé des délibérations est remplacé par la mise en ligne sous 8 jours de la liste des délibérations examinées en séance.

Les délibérations seront consultables auprès du secrétariat Général.

Le Procès verbal de la séance (délibérations et débats) ne pourra être affiché qu'après son approbation par l'assemblée délibérante, lors du prochain Conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 6 mars 2025

Liste des délibérations

(ARTICLE L.2121-25 DU CGCT)

Délibération n°2025-0001 : Communications

Le conseil municipal, PREND ACTE.

Délibération n°2025-0002 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du jeudi 12 décembre 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité (28 voix), APPROUVE.

Délibération n°2025-0003 : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par la commune en 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité (28 voix), PREND ACTE.

Délibération n°2025-0004 : Rapport d'orientation budgétaire 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité (28 voix), PREND ACTE.

Délibération n°2025-0005 : Exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles exploitées en agriculture biologique

Le conseil municipal, à l'unanimité (28 voix), ADOPTE.

Délibération n°2025-0006 : Activités pour adolescents – Vacances d'avril 2025 – Tarifs

Le conseil municipal, à l'unanimité (28 voix), ADOPTE.

Délibération n°2025-0007 : Multi-accueil associatif – Choix du mode de gestion suite à cessation d'activité par le gestionnaire actuel

Le conseil municipal, à l'unanimité (28 voix), ADOPTE.

Délibération n°2025-0008 : Subvention au Deûle et Lys badminton club pour l'accueil d'un jeune en service civique

Le conseil municipal, à l'unanimité (28 voix), ADOPTE.

Délibération n°2025-0009 : Subvention à l'école Sainte Marie en application du contrat d'association – Premier acompte

Le conseil municipal, à l'unanimité (28 voix), ADOPTE.

Délibération n°2025-0010 : Acompte sur la subvention 2025 au Centre communal d'action sociale

Le conseil municipal, à l'unanimité (28 voix), ADOPTE.

Délibération n°2025-0011 : Modification du tableau des effectifs permanents de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité (28 voix), ADOPTE.

Délibération n°2025-0012 : Prestations périscolaires – Remise partielle de dette
Le conseil municipal, à l'unanimité (28 voix), ADOPTE.

Délibération n°2025-0013 : Délégations de pouvoir prévues par l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Ajustement de celle concernant les actions en justice
Le conseil municipal, à l'unanimité (28 voix), ADOPTE.

Affiché le 7 mars 2025